

I. Général

1. Le présent règlement s'applique au concours « Pulls de Noël (et moches) » (ci-après, le « Concours ») de la Ville d'Issoire (ci-après, l'« Organisateur »), dont le siège social est établi au 2, rue Eugène-Gauttier 63500 Issoire.
2. En participant à ce Concours, vous acceptez ce présent règlement dans son intégralité.
3. Le Concours a pour but de fédérer la population autour de la Journée internationale du Pull de Noël (et moche).
4. Le Concours se déroule du 18 décembre 2020 à 14h au 25 décembre 2020 à 23h59 (soit la « période du Concours »).
5. Dans le cadre du Concours, il y a au total 210 € de chèques-cadeaux offerts par l'Office de Commerce d'Issoire (ci-après, les « Prix ») à gagner, chaque Prix étant d'une valeur de 70 EUR (coupures de 10 EUR).
6. Le concours est annoncé par le biais des canaux suivants :
 - Campagne de communication « Issoire fête Noël 2020 » portée par la Ville d'Issoire, en partenariat avec l'Office de Commerce d'Issoire : sites internet, réseaux sociaux, journal municipal, imprimés divers, panneaux lumineux, etc.

II. Participation

7. La participation au Concours est (exclusivement) ouverte aux personnes domiciliées en France. Les participants âgés de moins de 18 ans ne peuvent y participer qu'après autorisation des parents / tuteur / superviseurs légaux. Ces derniers sont responsables.
8. La participation est personnelle et nominative ; le participant ne peut en aucun cas participer pour le compte d'autres personnes hors du foyer.
9. L'Organisateur se réserve le droit d'exclure du concours un participant ayant fourni des informations personnelles non valables ou fausses.

III. Déroulé du concours et détermination des gagnants

10. Pour participer au Concours, 3 possibilités :

- **« Visiteurs » du Marché Artisanal et gourmand d'Issoire (MANI) :**

Vendredi 18 décembre 2020 de 14h à 21h à la Halle aux grains à Issoire.

Séance photographie lors du Marché Artisanal et gourmand de Noël d'Issoire.

- **« Commerçants »**

Vendredi 18 décembre 2020 de 14h à 18h dans les commerces adhérents à l'Office de Commerce d'Issoire. Les participants doivent se faire connaître auprès de l'Office de Commerce d'Issoire au plus tard le 16 décembre 2020 à 00h. Ces derniers seront photographiés directement dans leurs commerces. 1 seul employé ou patron par enseigne.

- **« Internautes »**

Du 18 décembre 2020 à 14h au 24 décembre 2020 à 14h, les internautes peuvent envoyer leurs clichés de pulls de Noël en Message Privé à la page Facebook de la Ville d'Issoire ou par mail à communication@issoire.fr.

Ces derniers seront publiés sur la page Facebook de la Ville d'Issoire le 25 décembre 2020 à 00h01 et soumis aux votes des internautes (emojis, commentaires et partages cumulés) jusqu'au 25 décembre 2020 à 23h59.

11. Plusieurs participations par personne sont autorisées, mais le participant peut gagner un maximum de 1 fois. Pour le Prix « commerçants », un seul employé ou patron par enseigne peut participer.
12. Mis à part les frais nécessaires à la réalisation des démarches exposées ci-dessus (par exemple, déplacements, connexion à internet...), il n'y a pas d'autres frais nécessaires pour participer au Concours.
13. Les trois gagnants sont désignés suite :
 - a. aux interactions Facebook des internautes pour le concours Facebook.
 - b. aux délibérations du jury pour les concours « visiteurs » et « commerçants ». Le jury est composé de membres de l'Office de Commerce d'Issoire et de la Ville d'Issoire.

IV. Octroi des prix

14. Les trois gagnants seront contactés au plus tard le 29 décembre 2020, 23h59 par e-mail, par téléphone ou par Facebook, sur la base des données de contact introduites lors de la participation.
15. Le gagnant contacté doit confirmer son gain en réagissant de manière adéquate au contact reçu.
16. Le gagnant peut récupérer son Prix du 12 janvier 2021 au 22 janvier 2021 auprès de l'Office de Commerce d'Issoire du mardi au vendredi de 9h00 à 11h 00
17. À défaut de réaction (dans les délais) ou en cas d'autre infraction de quelque manière que ce soit (par exemple, s'il apparaît que le gagnant ne remplit pas les conditions de participation), l'Organisateur se réserve le droit de déterminer un autre gagnant de la même manière, sans y être obligé.
18. Le Prix n'est pas échangeable contre d'autres prix. Le Prix ne peut être divisé et ne peut être accepté que tel qu'il est octroyé.
19. Les Prix qui pour quelque raison que ce soit ne sont pas octroyés demeurent la propriété de l'Organisateur. En cas de refus du Prix, celui-ci revient également à l'Organisateur. Il n'existe pas de garantie que tous les Prix seront octroyés.
20. L'Organisateur se réserve le droit pour octroyer un prix alternatif dans le cas où le Prix défini plus haut n'est pas / plus disponible et / ou ne peut pas / plus être octroyé, pour quelque raison que ce soit.

V. Règles de bonne conduite

21. Les participants ne peuvent pas utiliser le Concours pour exprimer des idées religieuses ou politiques.
22. Les participants ne peuvent harceler, insulter, discriminer ou faire des insinuations sexuelles.
23. Les participants ne peuvent pas avoir des propos ou comportements injurieux, offensants, obscènes, harcelants, haineux, immoraux, violents, à connotation sexuelle, racistes, humiliants, diffamatoires, discriminatoires, contraires au bon goût ou au savoir-vivre, ou incitant à de tels actes.
24. Les participants ne peuvent pas placer de vers, virus ou autre software malfaisant sur tout site internet ou page de réseau social de l'Organisateur.
25. Les participants ne peuvent pas avoir de comportements contraires à la loi, la réglementation ou les bonnes mœurs, ou tout droit de tiers (en ce compris les droits de propriété intellectuelle), ou incitant

à des actes contraires à la loi, la réglementation ou les bonnes mœurs, ou tout droit de tiers (en ce compris les droits de propriété intellectuelle).

26. Les participants ne peuvent notamment nuire de quelque manière que ce soit à l'Organisateur.

27. Les règles de bonne conduite ci-dessus concernent la participation au Concours et également, en cas de gain, la participation à, ou l'utilisation des Prix.

VI. Publication

28. Les participants acceptent, par le biais de leur participation au présent Concours, que leurs prénom, nom et / ou ville et / ou commerce soient publiés pour annoncer le gagnant sur tout support de l'Organisateur, sans que ce dernier ne leur soit redevable à ce titre de la moindre rémunération.

29. Les participants acceptent de manière spécifique, par le biais de leur participation au présent Concours, l'utilisation du contenu de leur participation à des fins de communication et attribuent à l'Organisateur tous les droits à cet effet, sans que l'Organisateur ne leur soit redevable à ce titre de la moindre rémunération.

VII. Données personnelles

30. Les données à caractère personnel que l'Organisateur récolte dans le cadre de ce concours seront utilisées afin de pouvoir réaliser ce concours. Ces données à caractère personnel seront utilisées conformément à la législation concernant la protection des données personnelles.

31. L'Organisateur conservera les données personnelles aussi longtemps que nécessaire pour réaliser la / les finalité(s) décrite(s) ci-dessus.

32. Les participants disposent d'un droit d'accès et de correction concernant leurs données personnelles, ainsi que d'un droit de réclamer l'arrêt de l'utilisation de leurs données personnelles.

VIII. Responsabilité

33. L'Organisateur n'est pas responsable pour les coûts ou dépenses éventuels (ex. : connexion internet, achats, déplacements) réalisés dans le cadre du Concours. L'intégralité des frais pour la participation au Concours sont à charge du participant.

34. L'Organisateur et / ou les tiers auxquels il a fait appel dans le cadre du Concours ne sont pas responsables pour des dérangements et / ou fautes sur / dans ou relatives à l'Internet, la page Facebook de l'organisateur ou tout site internet mentionnés dans ce règlement, les réseaux de câbles (ou autre réseau pertinent), le software ou hardware ainsi que pour d'éventuelles introductions et / ou traitements erronés des données personnelles.

35. Les erreurs d'impression, d'orthographe ou de composition et les fautes similaires n'ont aucune valeur et ne peuvent pas être invoquées comme voie de recours à l'encontre de l'Organisateur.

36. L'Organisateur exclut pour le surplus toute responsabilité de l'Organisateur et / ou des tiers auxquels il a fait appel dans le cadre du Concours, en ce compris le Prix, dans les limites permises par la loi.

37. Dans le cas où ce concours est annoncé sur Facebook ou d'autres canaux externes, il est spécifiquement souligné que ce Concours n'est en aucun cas sponsorisé, approuvé ou administré par, ni associé à, Facebook ou ces autres canaux externes, qui ne portent pas de responsabilité à cet égard.

IX. Dispositions finales

38. Les résultats du Concours ne feront l'objet d'aucun échange de correspondance.
39. Aucun élément du Concours ou relatif à celui-ci ne peut être reproduit ou publié sans l'autorisation expresse écrite préalable de l'Organisateur.
40. Aucun droit ne découle du présent Concours ou de ses résultats.
41. Si une ou plusieurs dispositions de ce règlement de Concours devait être considérée comme nulle ou être annulée en tout ou en partie, le reste de la / les dispositions en question et du règlement de Concours resteront pleinement d'application.
42. L'Organisateur se réserve le droit, de manière raisonnable et en tenant compte des circonstances concrètes, d'adapter le règlement du Concours et / ou interrompre ou arrêter le Concours, sans annonce préalable et sans pouvoir endosser quelque responsabilité que ce soit. Le participant est tenu de contrôler ce règlement de Concours de manière régulière.
43. L'Organisateur se réserve en outre le droit de ne pas attribuer le Prix en cas d'abus ou de fraude au présent règlement, sans que le participant puisse faire valoir aucun droit à l'encontre de l'Organisateur.
44. Les réclamations ou questions concernant le présent règlement et le concours, ainsi que les demandes dans le cadre des droits que les participants peuvent faire valoir sur leurs données personnelles, doivent être envoyées par écrit à Ville d'Issoire, 2 rue Eugène-Gauttier 63500 Issoire.
45. Ce règlement de Concours est consultable sur www.issuire.fr et en Mairie.